

DGS/CB

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL SUCCINCT**

50e SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2005 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS, Gérard SCHENCK,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Gaby KARL-SCHORN, Dominique EGELE, Benoît ORSONI, Jean-François RAY,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Laure KOHLER, Monique SAWAYA, Marie-Anne KOENIG, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Jean-Louis GOLLING, Eric CONRAD, Marie-Paule EGELE, Régine HECHNER, Elisabeth SCHWAB, Marie KOCH, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

Absents excusés :

M. André KLETHI,

Mme Capucine HUSSER-OTT qui donne procuration à Mme DESCHAMPS-DELLENBACH

Mme Odile WEISS qui donne procuration au Maire

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services

Mme Hélène PONTIGGIA-VURPILLOT, Directrice Générale Adjointe des Services

M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet

Mme Suzanne CHEVALIER-BIERLING

Sélestat, le 23 mars 2005

DGS/CB

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

50e SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2005 A 19H

*SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2005
- C. Décisions du Maire n°2 à 9/2005

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**A. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

- 1. Retrait d'un mandat d'adjoint au maire
- 2. Désignation d'un nouvel adjoint
- 3. Modification de la liste des délégations consenties au profit de conseillers municipaux
- 4. Composition des commissions et instances municipales et représentation de la Ville dans divers organismes

5. Création d'un emploi contractuel de Responsable du Service Commande Publique et Assurances
6. Création d'un emploi contractuel de Directeur de l'Action Educative

#### **B. EDUCATION ET JEUNESSE**

7. Petite enfance – création d'une structure multi-accueil
8. Groupe scolaire Wimpfeling – Aménagement d'une unité de restauration scolaire – avenants aux marchés de travaux
9. Ecole quartier Ouest – Site Dorlan – Réfection des façades (2e tranche)
10. Ecole Pestalozzi – travaux de confortement
11. Convention avec la commune de Muttersholtz pour l'accompagnement d'enfants par un agent de la Ville de Sélestat

#### **C. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**

12. Bilan du programme LIFE Nature « Conservation et restauration des habitats du Ried de l'Ill à Sélestat » - Contribution au Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Rhin-Ried-Bruch de l'Andlau »
13. Signature d'une convention entre la Ville et le GEPMA (Groupement d'Etudes et de Protection des Mammifères d'Alsace)
14. Subvention pour la reconstitution après tempête de la parcelle n° 79 en forêt communale de plaine, suivant la norme REC-ART7

#### **D. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

15. Vente d'eau aux communes de Kintzheim et Orschwiller
16. Raccordement de la canalisation des eaux usées des trois communes du Val d'Argent à la station d'épuration de Sélestat : demande d'autorisation de passage sur une propriété foncière de la Ville de Sélestat sise sur le ban de Châtenois et concession de tréfonds

#### **E. FINANCES DE LA COMMUNE**

17. Prise en charge d'une déchéance de droit à prime concernant un contrat M.A.E. (mesure agro-environnementale) imputée à tort à Madame Brigitte CHRISTEN, exploitante agricole à Sélestat

18.Réaménagement d'emprunts de Dexia – Crédit Local de France

19.Subvention au Foyer St Georges

20.Subvention au Modélisme club de Sélestat

**F. DEVELOPPEMENT SPORTIF**

21. Subventions de fonctionnement destinées aux associations sportives et à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2005 (proposition de répartition)

22.Base de canoë kayak : restauration du bassin de slalom

**G. DIVERS**

23.Organisation des « Journées de l'Informatique Libre »

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

### A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur François SIMON est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### B. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2005

Madame Christiane HAMMAN indique que son intervention figurant page 10 du procès verbal doit être modifiée comme suit : « Madame Christiane HAMMAN interroge Madame MULLER-STEIN, absente, concernant la subvention du CCAS à la Résidence Fleurie ».

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

### C. Décisions du Maire n°2 à 9/2005

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 5 avril 2001 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 10 avril 2001.*

Madame Janine FRIEDEL demande de plus amples informations concernant la décision n°5/2005 relative à l'aménagement d'un terrain en ZA Sud.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui explique que des entreprises avaient émis le souhait de s'implanter sur ce terrain, rue Morat. Toutefois, les entrepreneurs ont changé d'avis et retiré leur candidature. C'est pourquoi, il a été décidé de ne pas réaliser dans l'immédiat les travaux de VRD qui étaient projetés pour accueillir ces entreprises.

S'agissant de la décision n°8/2005 relative aux prestations de nettoyage des toilettes publiques à Sélestat, Monsieur Jean-Jacques RENAUDET fait part de son inquiétude concernant cette externalisation. Il considère cette décision comme les prémises du démantèlement du service public. Il lui semble facile, dans ces conditions, de se prévaloir d'une baisse des frais de personnel. Il trouve la fourchette de prix prévue extrêmement importante. Il termine en disant qu'il est nécessaire d'engager une réflexion sur la création d'autres toilettes publiques.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que la municipalité a engagé la réflexion sur ce dossier en envisageant notamment de créer des toilettes publiques à proximité de l'office de tourisme. Il explique qu'il est difficile de trouver en interne du personnel souhaitant effectuer ce type de tâches, d'où le recours à un prestataire privé.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à rappeler les actions menées à Sélestat visant à promouvoir l'image de la Ville en tant que capitale de l'Alsace centrale :

*« En préambule, à ce Conseil Municipal je souhaiterais relever 2-3 points.*

*Jeudi dernier, nous avons accueilli à Sélestat les rencontres des coopératives scolaires alsaciennes. Devant près de 300 enfants, la coopération a été replacée comme une réalité sociale et économique qui doit être cultivée parce qu'elle permet de mieux travailler. Elle replace l'homme au centre de tout.*

*Aujourd'hui même, nous avons accueilli une manifestation intitulée « Le mois de l'autre ». L'objectif proposé aux lycéens d'Alsace était de prendre le temps de s'arrêter pour découvrir l'autre, apprendre à se découvrir mutuellement afin de mieux vivre ensemble, dans le respect des différences de chacun, autour d'un projet commun : « différent, mais tous ensemble »*

*Cette journée était une réponse aux multiplications des profanations des cimetières qui portent atteinte à la dignité et à l'intégrité des personnes humaines et à la mémoire collective ainsi qu'à la saine cohabitation des communautés religieuses et à l'image de l'Alsace.*

*Ces deux manifestations rappellent et soulignent la place de Sélestat comme capitale de l'Humanisme. Le Président du Conseil Régional et le Recteur d'Académie ne se sont pas trompés ce matin en rappelant les valeurs de tolérance et de respect portées hier comme aujourd'hui par notre Ville de Sélestat.*

*D'autres grandes manifestations sont à venir dans les prochaines semaines ; je pense aux journées nationales des Meilleurs Ouvriers de France le week-end du 10 avril, aux Journées de l'Informatique Libre de Sélestat tournées vers les nouvelles technologies et le modernisme à échelle humaine, mais aussi toutes nos animations culturelles avec des intervenants et des artistes de renommée nationale. Tous ces événements simplement en un mois, vont contribuer au positionnement de Sélestat comme capitale à la fois de l'Humanisme et du Centre Alsace.*

*Je tenais à le rappeler. Certains membres de ce Conseil Municipal semblent l'avoir oublié lorsque par mépris ou peut-être ignorance ils parlent du déclin de Sélestat. »*

## **II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

#### 1. Retrait d'un mandat d'adjoint au maire

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que les délégations de fonctions et de signature consenties à André KLETHI lui ont été retirées. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le retrait du mandat d'adjoint au Maire à André KLETHI.

**ADOpte – 8 abstentions : Mme Marie-Laure KOHLER, MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ**

#### 2. Désignation d'un nouvel adjoint

Suite au vote qui a lieu à bulletin secret, Monsieur le Maire, Marcel BAUER, proclame les résultats : Madame Monique SAWAYA est élue adjointe au Maire en charge des activités sportives et de loisirs.

Madame Monique SAWAYA remercie Monsieur le Maire de la confiance qu'il lui témoigne.

Monsieur Jean-Paul STOTZ remarque que Madame SAWAYA a pu résoudre son problème de disponibilité qui l'empêchait de siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association ARC-EN-CIEL.

Madame Monique SAWAYA lui répond qu'elle a pris ses dispositions pour pouvoir pleinement assumer ses nouvelles responsabilités.

**ADOpte – 25 POUR Mme SAWAYA, 6 BLANCS, 1 pour M. WURCH**

#### 3. Modification de la liste des délégations consenties au profit de conseillers municipaux

Monsieur le Maire, Marcel BAUER donne lecture des nouvelles délégations consenties aux conseillers municipaux délégués : Monsieur Eric CONRAD sera désormais conseiller municipal délégué aux services techniques et Madame Gaby KARL-SCHORN se verra confier, outre les Affaires Juridiques, la Population.

**ADOpte – 7 abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ**

4. Composition des commissions et instances municipales et représentation de la Ville dans divers organismes

Monsieur le Maire, Marcel BAUER récapitule la composition des différentes commissions municipales.

**ADOpte – 7 abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ**

5. Création d'un emploi contractuel de Responsable du Service Commande Publique et Assurances

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que la précédente titulaire du poste – attachée territoriale – a été muté au Conseil Général. Elle a été remplacée dans ses fonctions par une contractuelle.

**Adopté à l'unanimité**

6. Création d'un emploi contractuel de Directeur de l'Action Educative

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que l'actuelle responsable du service de l'Education n'a pas souhaité prendre ces nouvelles responsabilités. Aussi, à l'issue d'une procédure de recrutement, il a été décidé de recruter un contractuel.

Madame Christiane HAMMAN remarque que la réorganisation des services, dans ce secteur, ne s'est pas avérée efficace puisqu'elle se traduit par la création d'un poste supplémentaire.

Monsieur Robert ENGEL explique qu'il ne s'agit pas d'une création de poste. En effet, la responsable du service Jeunesse ayant démissionné et la responsable du service Education n'ayant pas souhaité occuper ces fonctions, il s'est avéré nécessaire de recruter.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET considère qu'il serait préférable de recruter des fonctionnaires de la fonction publique territoriale, plutôt que des contractuels, même si les délais de recrutement s'en voient rallongés.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que la municipalité souhaitait s'entourer de personnes ayant une expérience professionnelle dans les domaines concernés. Or, les candidatures provenant de titulaires de la fonction publique témoignaient d'une expérience insuffisante. Il ajoute que ces deux personnes se sont engagées à présenter les concours de la fonction publique.

**ADOpte – 7 abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ**



## **B. EDUCATION ET JEUNESSE**

### 7. Petite enfance – création d'une structure multi-accueil

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH présente le projet.

*« Lors de la séance du CM du 18 décembre 2003, j'avais déjà exposé l'ambition qui était la nôtre en matière de Petite enfance, à travers la signature d'un contrat d'objectifs avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). A cette occasion, j'avais mis l'accent sur l'impulsion que notre municipalité entendait donner à la politique d'accueil des enfants, conformément aux engagements qu'elle avait pris.*

*Notre projet – la création d'une structure multi-accueil – s'adresse en effet aux familles, aux enfants, aux papas bien-sûr, mais surtout aux mamans, parce que nous savons que c'est à elles, la plupart du temps, que revient la difficile recherche d'un mode de garde pour leurs enfants et sa conciliation avec une activité professionnelle et une vie de femme.*

*Je tiens, par ailleurs, à souligner que l'opération que nous allons mettre en oeuvre est le fruit, non seulement de notre volonté politique, mais également de la détermination d'une pluralité d'acteurs. Aux côtés de la Ville, c'est en effet la Caisse d'allocations familiales et le Conseil général qui cofinancent le projet ; et c'est l'association La Farandole, et l'ensemble de l'équipe éducative de la structure, qui ont contribué à en dessiner les contours fonctionnels et pédagogiques.*

*En remerciant tous ces partenaires, qui se sont résolument investis dans le projet (que ce soit matériellement, intellectuellement ou même sentimentalement), je ne peux m'empêcher de me souvenir qu'en décembre 2003, l'opposition avait refusé de voter en faveur du Contrat Enfance signé avec la CAF, contrat dans lequel est précisément inscrit le projet multi-accueil. Je tiens à préciser que Sélestat, à notre arrivée était la seule ville à ne pas avoir de contrat enfance.*

*Ce projet de création d'une structure multi-accueil est un projet communal. Je pense qu'il n'aura pas échappé aux membres de l'opposition – qui étaient aux affaires il y a peu – que pour qu'une réalisation puisse être portée par la communauté de communes, encore faut-il qu'elle soit compétente. Or, vous le savez bien, à ce jour, la compétence accueil collectif en matière de petite enfance n'a pas été transférée à la CCS (Communauté de Communes de Sélestat).*

*Il serait particulièrement mal venu de faire le reproche à l'actuelle municipalité de ne pas encore avoir délégué cette compétence au niveau intercommunal, et cela pour plusieurs raisons :*

*1° nous nous refusons de transférer pour transférer : nombre de compétences ont été confiées à la communauté de communes avant 2001 sans qu'une réflexion préalable sérieuse n'ait été engagée ... et ce n'est pas notre conception de l'intercommunalité,*

2° nous sommes à un moment charnière en ce qui concerne l'exercice des responsabilités respectives de la Ville et de la CCS en matière de petite enfance ; l'actuelle municipalité a été moteur dans ce dossier ... et il faut se souvenir que notre Ville (et le territoire intercommunal) avait accumulé un lourd retard dans ce domaine,

3° l'accueil individualisé a été transféré à la CCS et aujourd'hui un réseau d'aides maternelles a vu le jour ; le fait de ne pas avoir également transféré l'accueil collectif, n'est pas du « saucissonnage » (pour reprendre une formule entendue dans la bouche de l'opposition), mais du bon sens, compte tenu – comme indiqué précédemment – de l'esprit méthodique avec lequel nous voulons nous pencher sur cette extension de compétences, mais aussi en raison des charges d'investissement considérables qu'impliquent des équipements d'accueil collectif, qu'ils soient existants (comme les locaux de la Farandole) ou à venir ; il était beaucoup plus aisé et cohérent de commencer par transférer la compétence accueil non collectif, qui ne supporte pas de dépenses d'investissement.

Ensuite, contrairement à ce que j'ai pu entendre, j'estime que ce n'est pas tant en nombre de places qu'il faut raisonner mais en besoins que nous satisfaisons et en problèmes de garde que nous résolvons. Et ce sont, au minimum, 300 familles qui pourront bénéficier des nouveaux services qu'offrira la structure.

Il serait non seulement inexact mais aussi mensonger de dire que seules 10 places supplémentaires seront créées en halte-garderie. Ce n'est ni le concept du projet, ni le contenu du programme, ni la réalité des prestations que nous offrirons aux familles.

En créant un équipement multi-accueil, nous repensons entièrement et globalement l'offre de garde, en introduisant notamment une modularité des temps d'accueil, pour répondre mieux encore à la diversité des situations auxquelles les parents sont confrontés.

C'est vrai, le projet est évalué à 1 millions d'euros, c'est à la fois beaucoup et peu. Pour les contribuables Sélestadiens, ce n'est pas 1 M€ qui pèsera sur eux, mais moins de la moitié (480 000 €), grâce à la signature du contrat enfance signée par la municipalité.

Mais, en tout cas, plutôt que de faire une simple division – ou devrais-je dire une division simpliste (le coût rapporté au nombre de places supplémentaires), totalement en décalage avec les vrais enjeux du projet, je considère que nous pouvons légitimement nous vanter de consacrer 1 M€ aux familles ! C'est une nouvelle fois la preuve de l'effort sans précédent que réalise la Ville dans le domaine de l'éducation et de l'accueil pré ou périscolaire.

Je serais tenté de dire que le bien-être de nos enfants n'a pas de prix et je le crois profondément.

Mais dans le même temps, nous sommes aussi garants du bon emploi de l'argent public. C'est la raison pour laquelle, c'est tout l'inverse d'un projet somptuaire qui vous est présenté. C'est un projet beau, mais sobre. C'est un

*projet ambitieux mais parfaitement réfléchi et dimensionné aux besoins qu'il nous faut satisfaire.*

*Il ne faut pas oublier que ce million d'€ va tout à la fois à la réhabilitation du bâtiment actuel de la halte garderie, à la construction d'un bâtiment supplémentaire et à l'aménagement des espaces extérieurs. C'est donc un projet d'ensemble dont les caractéristiques essentielles méritent d'être soulignées :*

- ▣ notre projet répond très précisément aux attentes les plus exigeantes en matière de garde d'enfants*
- ▣ il tire remarquablement partie de ce merveilleux site de la rue du Dr Bronner*
- ▣ il introduit de la modernité sans dénaturer l'existant*
- ▣ il exploite toutes les possibilités offertes par les nouvelles techniques de construction (notamment du point de vue de la haute qualité environnementale)*

*Nous avons fait le choix, dans un premier temps, d'exploiter au maximum les potentialités du très beau site de La Farandole. Il aurait été dommage de ne pas valoriser cet espace, situé à deux pas du centre ville.*

*Nous n'excluons évidemment pas de créer un jour un autre site, mais cela se fera, là encore, après une étude sérieuse et en concertation étroite avec les projets initiés au niveau intercommunal.*

*Quant à savoir où serait localisé un autre équipement d'accueil des enfants, la seule chose que je puisse dire aujourd'hui, c'est que la municipalité saura, elle, concilier intelligemment développement immobilier et réservation d'espace à des services publics de proximité ».*

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET n'accepte pas un certain nombre de propos tenus par Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, et notamment ceux relatifs au « transfert, sans réflexion, de compétences à la CCS, avant 2001 ».

Il explique qu'avant 2001, la CCS était une structure relativement jeune qui s'est vue dotée des compétences obligatoires, ainsi que de compétences déterminées par des priorités, comme la lecture publique. Il regrette qu'au bout de 4 ans de mandat, l'actuelle municipalité n'ait pas procédé à une clarification des compétences de la CCS.

Madame Janine FRIEDEL se réjouit que le projet porte le label Haute Qualité Environnementale. Elle trouve dommageable de persister à conserver la crèche à cet endroit, qui n'est pas facilement accessible. Elle aurait trouvé intéressant de délocaliser la crèche, notamment pour désengorger le centre ville. Elle regrette la réduction des espaces verts.

Madame Christiane HAMMAN considère le coût de la restructuration trop élevé, par rapport au nombre de places créées : 10 places de halte-garderie supplémentaires et 5 places de crèche. Elle indique qu'une communauté de communes proche a réalisé un équipement similaire avec 57 places en crèche et 72 à 90 places en halte -garderie pour un coût de 3,4 millions d'euros soit

26 300 € /place contre 66 700 €/place pour la Ville de Sélestat. Elle regrette également qu'un projet de halte-garderie ne soit pas réalisé au niveau de la CCS. Elle explique, s'agissant des compétences de la CCS, que les transferts ont été réfléchis et que certains transferts ont été réalisés dans le cadre de la charte intercommunal sur la base de contrats d'objectifs.

Madame Anne DESCHAMPS-DELLENBACH indique qu'un des soucis majeurs de l'architecte a consisté à préserver les espaces verts. Elle rappelle, à l'attention de Madame HAMMAN, que lorsque la municipalité est arrivée en 2001, la crèche était dans un état lamentable nécessitant des investissements importants, notamment en vue de sa mise en norme. Par ailleurs, elle considère qu'il est nécessaire de laisser un tel équipement en centre ville. Elle ajoute enfin qu'il ne peut être reproché à la municipalité de créer 15 places à la crèche alors qu'en 13 ans de mandat, seules 5 places ont été créées par la précédente municipalité, d'autant que la création d'une structure multi-accueil est un nouveau service qui ne saurait être comptabilisé en nombre de place. Elle rappelle également que 56 % des utilisateurs sont Sélestadiens, les autres étant des habitants de la Communauté de Communes.

Monsieur Jean-Paul STOTZ fait remarquer que l'équipe municipale a tellement bien fait qu'elle a davantage modifié les délégations de ses élus en 4 ans que la précédente municipalité en 12 ans !

Monsieur le Maire, Marcel BAUER pense que la précédente municipalité aurait dû faire davantage de changements ! Il ne comprend pas le reproche de l'opposition qui consiste à dire que la municipalité aurait dû trouver un autre site pour y implanter cet équipement. Il rappelle, en effet, que le bâtiment a été donné à la Ville par le Docteur Bronner, lequel avait spécifié dans son don que ce bâtiment devait abriter une crèche. Il ajoute que cette crèche a déjà coûté beaucoup d'argent, du fait notamment des nombreuses mises aux normes. Il convient de respecter les investissements qui ont été faits dans cette structure depuis de nombreuses années. Par ailleurs, si changer l'emplacement de la crèche avait été une bonne idée, il ne comprend pas pourquoi la précédente municipalité ne l'a pas mise en oeuvre. S'agissant des difficultés d'accès, il remarque qu'une telle structure doit se trouver en centre ville et non en périphérie. Aussi, et comme pour les écoles, les difficultés d'accès et notamment l'engorgement sont incontournables. Il souligne que la municipalité a eu le courage de proposer ce projet, malgré son coût. Il rappelle que c'est d'ailleurs en raison du coût de cet équipement que certains élus communautaires ne sont pas favorables au transfert de la compétence « Petite Enfance » à la CCS.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET indique que, dans les propos de Madame FRIEDEL ont été mal interprétés : elle n'évoquait pas le changement d'emplacement de la crèche mais plutôt la création d'une structure complémentaire, sur un autre site, qui serait situé en périphérie du centre ville.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que c'est l'association « La Farandole » qui gère la crèche et que, par conséquent, il lui semblerait difficile de dissocier les deux structures.

**ADOPTE – 7 abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ**

8. Groupe scolaire Wimpfeling – Aménagement d'une unité de restauration scolaire – avenants aux marchés de travaux

Monsieur Robert ENGEL présente les avenants aux marchés de travaux dont le montant s'élève à 3 726,98 € TTC.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

9. Ecole quartier Ouest – Site Dorlan – Réfection des façades (2e tranche)

Monsieur Robert ENGEL explique qu'il est proposé d'achever les travaux commencés en 2002 en procédant à la réfection des façades Sud, Est et Ouest ainsi qu'à la réfection de la cour pour un montant de 300 000 € TTC.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

10. Ecole Pestalozzi – travaux de confortement

Monsieur Robert ENGEL explique que les travaux de confortement prévus ont pour objet de consolider les fondations du bâtiment. Par ailleurs, il est prévu de procéder à la réfection de la façade. L'ensemble des travaux est estimé à 200 000 € TTC.

Monsieur Jean-Paul STOTZ s'interroge sur la coupe d'arbres Boulevard Maréchal Joffre et de leur remplacement.

Monsieur Gérard SCHENCK lui répond que ces arbres étaient malades.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER souligne que la clôture de l'école Pestalozzi a été remplacée, de même que la pelouse qui était abîmée. Le long du Quai Albrecht et du lac de canotage, les arbres malades et dangereux ont été coupés.

Monsieur Jean-François RAY explique qu'il faut distinguer deux types d'arbres parmi ceux qui ont été abattus ou qui vont l'être : Ceux qui sont dans la piscine et qui seront remplacés et ceux qui seront remplacés par une haie autour de la piscine. Il ajoute que la municipalité va consulter les Sélestadiens sur les essences de remplacement des arbres abattus.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### 11. Convention avec la commune de Muttersholtz pour l'accompagnement d'enfants par un agent de la Ville de Sélestat

Monsieur Robert ENGEL rappelle que Sélestat accueille une classe d'enseignement spécialisé. Des difficultés de transport ont vu le jour notamment pour des enfants venant de la commune de Muttersholtz. Ainsi, un agent communal vient récupérer les enfants concernés à l'arrêt de bus situé Bld Castelnau pour les amener à l'école Sainte Foy. La convention prévoit donc la prise en charge des frais d'accompagnement des enfants par la commune de Muttersholtz.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **C. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**

#### 12. Bilan du programme LIFE Nature « Conservation et restauration des habitats du Ried de l'Ill à Sélestat » - Contribution au Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Rhin-Ried-Bruch de l'Andlau »

Monsieur Jean-François RAY rappelle que le programme LIFE NATURE a pris fin en mai 2004. Le bilan est extrêmement positif. Il l'évoque dans les grandes lignes. Le coût total des actions s'est élevé à 544 807,24 €, cofinancé par l'Europe à hauteur de 50%, l'Etat (25%), l'ONF (10%) et la Ville de Sélestat (15%). Dans la continuité de ce programme, la Ville de Sélestat envisage de contribuer au document d'objectif du site Natura 2000 « Rhin-Ried-Bruch de l'Andlau », sur 3 enjeux majeurs : la valeur patrimoniale, la valeur économique et la valeur récréative du site. Les actions prévues s'articuleront autour de plusieurs thématiques et pourront être soutenues par l'Union Européenne. Il rappelle que la Préfecture a souhaité que les cadres d'actions prévus soient globalisés, et ce, avant toute nouvelle démarche NATURA 2000.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN rappelle que le programme LIFE a été présenté à la commission européenne en 1999 par la municipalité précédente dans le but de préserver le patrimoine naturel du ried de l'Ill à Sélestat. Grâce à la qualité du dossier présenté, celui de Sélestat a été accepté. Il se félicite de la réalisation de nombreuses actions visant à restaurer les habitats du ried de l'Ill de Sélestat. Le budget initial accordé s'élevait à 620 000 €, comprenant 85 % de subventions extérieures. Il regrette en conséquence que seules des réalisations d'un montant de 544 807 € aient été effectuées. Ainsi, 12 % des crédits et des subventions disponibles ont été perdus. Il pense que ces crédits auraient pu être utiles pour la mise en oeuvre du catalogue de bonnes intentions prévues dans le document d'objectifs présenté. Il regrette qu'aucune action concrète ni qu'aucun crédit ne soit prévu. Il considère que cette démarche s'inscrit dans la même logique que celle adoptée par le Gouvernement : à l'étranger, le Président de la République se fait le chantre du développement durable alors qu'en France on rend difficile la mise en oeuvre des éoliennes. Il constate que la démarche LIFE NATURE a été mal achevée par la municipalité et qu'à sa suite, un document d'objectifs, qui n'est qu'un catalogue de bonnes intentions, a été présenté.

Monsieur Jean-François RAY rappelle que 25 % de la mise en oeuvre du programme LIFE revient à la précédente municipalité alors que les 75 % restant reviennent à l'actuelle équipe municipale. Il explique que les services municipaux travaillent actuellement à la concrétisation du DOCOB. La Préfecture a imposé la présentation d'un programme global. En revanche, un programme détaillé, relatif à la restauration du réseau hydrographique sera présenté au Conseil Municipal d'ici cet été. S'agissant du financement, il appartiendra à la Ville de trouver des partenaires financiers.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN fait part de son désaccord quant aux pourcentages annoncés par Monsieur RAY. Il indique que la précédente municipalité a oeuvré pendant 2 ans, sur 5, sur le programme LIFE, sans compter les heures passées à élaborer le dossier pour qu'il soit accepté par la commission européenne. Il est consterné par l'attitude de la municipalité qui a toujours tendance à tirer la couverture à elle. Il regrette que les documents soient toujours présentés sous un jour favorable à la municipalité.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER regrette que l'opposition considère que le dossier a été mal achevé par la municipalité, d'autant que la collaboration avec l'ONF s'est poursuivie de la même manière que lors du lancement du dossier. L'attachement de la municipalité à ce dossier, et notamment à la réserve naturelle volontaire, est sans faille et cela se traduit par une forte volonté d'agir pour la préserver. Il rappelle que le travail réalisé dans le cadre du programme LIFE est mis à profit de l'élaboration du DOCOB. Il invite l'opposition à respecter le travail fait en la matière.

**ADOPTE – 7 abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ**

13. Signature d'une convention entre la Ville et le GEPMA (Groupement d'Etudes et de Protection des Mammifères d'Alsace)

Monsieur Jean-François RAY rappelle que depuis le début des années 2000, la Ville de Sélestat a tissé d'étroits liens avec le GEPMA. Pour formaliser les nombreuses interventions réalisées par le GEPMA au profit de la Ville de Sélestat, une convention annuelle de partenariat est soumise à l'approbation du Conseil Municipal. Monsieur Jean-François RAY détaille le contenu de la convention.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

14. Subvention pour la reconstitution après tempête de la parcelle n° 79 en forêt communale de plaine, suivant la norme REC-ART7

Madame Marie-Anne KOENIG présente les travaux de reconstitution prévus pour la parcelle n°79 située en forêt de plaine. Elle indique que l'Etat serait susceptible d'octroyer une aide financière de 2 480 € HT pour la réalisation de ces travaux, rendus nécessaires après les dégâts provoqués par la tempête de 1999.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **D. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

### 15. Vente d'eau aux communes de Kintzheim et Orschwiller

Monsieur le Maire, Marcel BAUER précise que ce dossier aurait pu être réglé en 2000.

Monsieur Jacques MEYER indique que ce dossier fait partie des projets bâclés par la précédente municipalité. Il rappelle que la commune de Kintzheim était alimentée par l'eau de la Ville de Sélestat à un prix offert de 0,15 €/m<sup>3</sup>. Les négociations avec les communes de Kintzheim et Orschwiller se sont avérées difficiles, l'objectif étant que le contribuable Sélestadien ne paie plus l'eau pour les habitants de ces deux communes. Au terme de ces négociations, la commune de Kintzheim s'est engagée à consommer au moins 60 000 m<sup>3</sup>/an au prix de 0,20 à 0,27 €/m<sup>3</sup>. S'agissant de la commune d'Orschwiller, celle-ci s'est engagée à installer un stabilisateur à ses frais. Elle s'acquittera d'un prix de l'eau au mètre cube similaire à celui payé par Kintzheim. Il précise que c'est la commune d'Orschwiller qui livrera l'aire de service en cours de construction.

Monsieur Jean-Paul STOTZ rappelle que la municipalité a quand même mis trois ans pour boucler ce dossier. Il souligne que la concrétisation de ce dossier par la précédente équipe municipale était subordonnée à la réalisation de l'aire de service d'Orschwiller.

Monsieur Jacques MEYER explique avoir été choqué, en 2001, de l'écart du prix de l'eau entre les communes de Kintzheim et Sélestat. Même si aujourd'hui Kintzheim paie encore un peu moins cher l'eau que Sélestat, l'écart s'est réduit grâce à l'action de la municipalité.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle qu'il était convenu que la convention liant la Ville de Sélestat à la commune de Kintzheim serait revue lors de la mise en service de l'Obere Erlen. Or, en 2000, l'ancienne équipe municipale n'a rien fait.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 16. Raccordement de la canalisation des eaux usées des trois communes du Val d'Argent à la station d'épuration de Sélestat : demande d'autorisation de passage sur une propriété foncière de la Ville de Sélestat sise sur le ban de Châtenois et concession de tréfonds

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique qu'il est proposé à la Communauté de Communes du Val d'Argent d'emprunter la propriété de la Ville de Sélestat en vue de raccorder les communes de Liepvre, Rombach et Sainte-Croix-aux-Mines à la station d'épuration de Sélestat.



Monsieur Marcel BRUNSTEIN demande ce qu'il adviendra de l'état de cette parcelle de 43 ares, une fois les travaux terminés.

Monsieur Jean-Pierre WURCH lui répond qu'elle restera en l'état.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

***E. FINANCES DE LA COMMUNE***

17. Prise en charge d'une déchéance de droit à prime concernant un contrat M.A.E. (mesure agro-environnementale) imputée à tort à Madame Brigitte CHRISTEN, exploitante agricole à Sélestat

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique que suite aux travaux nécessaires au raccordement du réseau d'eau potable au puits de captage de l'Obere Erlen et aux crues de l'Ill, Madame Christen n'a pas été en mesure de réensemencer ses parcelles avant le printemps 2001. Entre temps, lors d'un contrôle réalisé sur place, la DDAF a considéré que Madame Christen n'avait pas respecté les termes du contrat MAE qu'elle avait souscrit et qu'en conséquence, elle devait rembourser la prime perçue augmentée des pénalités, soit 230,95 €. Pour poursuivre son contrat MAE, Madame Christen a été dans l'obligation de s'acquitter de cette somme, que la Ville de Sélestat propose aujourd'hui de lui rembourser.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

18. Réaménagement d'emprunts de Dexia – Crédit Local de France

Monsieur Jean-Pierre WURCH présente les propositions de réaménagement de deux prêts souscrits par la Ville de Sélestat auprès de Dexia pour un montant total de 7,318 M€. Il indique que le taux moyen pondéré par le capital restant dû des anciens prêts s'établit à 3,06 % alors que le taux de la proposition de Dexia s'établit à 2,61 %. Il détaille plus avant la proposition de Dexia.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN souligne qu'un réaménagement d'emprunt constitue toujours un risque mais, qu'en l'occurrence, l'offre de Dexia semble sérieuse.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

19. Subvention au Foyer St Georges

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique que dans le cadre de la réalisation de travaux portant sur le remplacement de portes et fenêtres, l'association sollicite une subvention de 3 148 €, soit 15 % du coût total des travaux engagés (20 987,11€).

Monsieur le Maire, Marcel BAUER souligne que, pour l'ensemble des associations propriétaires de leur bâtiment, la Ville apporte un soutien. Il ajoute que la Ville a sollicité la mise à disposition gratuite de la salle au Foyer St Georges à l'occasion du vin d'honneur organisé à l'issue des cérémonies du 8 mai.

**ADOpte – M. BRUNSTEIN ne prend pas part au vote.**

#### 20. Subvention au Modélisme club de Sélestat

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique que dans le cadre de la manifestation « Eurotour F3B » organisée par le modélisme club, l'association doit confectionner du matériel technique spécifique. Pour ce faire, elle sollicite une aide financière de la Ville de Sélestat. Il est proposé de donner suite à la demande de l'association en lui octroyant une subvention de 402,35 €, représentant 30 % des dépenses prévues.

Monsieur Jean-Paul STOTZ indique que l'association de lutte contre l'alcoolisme souhaiterait connaître la suite réservée à sa demande de subvention.

Monsieur Jean-Pierre WURCH lui répond que cette demande est en cours de traitement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### ***F. DEVELOPPEMENT SPORTIF***

#### 21. Subventions de fonctionnement destinées aux associations sportives et à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2005 (proposition de répartition)

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique que 199 290 € (+4,2% par rapport à 2004) dont 163 700 € de subventions de fonctionnement, sont prévus au budget et sont à répartir entre les diverses associations sportives. Pour ce faire, une série de critères a été mise en place.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### 22. Base de canoë kayak : restauration du bassin de slalom

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique que le bassin de slalom utilisé par le CAKCIS nécessite tous les 3 ans un entretien conséquent. A l'occasion de ces travaux, il est également proposé d'accroître l'attractivité du circuit en le modifiant. Les travaux de restauration sont estimés à 12 000 € TTC.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **G. DIVERS**

### 23. Organisation des « Journées de l'Informatique Libre »

Monsieur Robert ENGEL rappelle que la Ville de Sélestat a adhéré à l'ADULLACT (Association des Développeurs et Utilisateurs de Logiciels pour les Administrations et Collectivités Territoriales) qui assure le développement des logiciels libres. Les « Journées de l'Informatique Libre », qui auront lieu les 14, 15 et 16 avril, ont pour objet de promouvoir les logiciels libres. Dans le cadre de cette manifestation, divers partenariats ont été tissés. Ils sont formalisés par des conventions. Le budget global de la manifestation s'établit à 55 135 € TTC. Pour cette manifestation, la Ville de Sélestat a obtenu le soutien financier de la Région Alsace, du Conseil Général du Bas-Rhin et d'IBM notamment.

Bien qu'il considère que la manifestation présente un intérêt, Monsieur Marcel BRUNSTEIN estime que le coût total de l'opération est assez élevé. Il demande si la participation de la Ville se limite à la mise à disposition des Tanzmatten (valorisée à 12 000 € HT) et quelle est la fréquentation attendue.

Monsieur Robert ENGEL explique que l'ensemble des prestations en nature sont valorisées, y compris les frais de personnel. Il indique que 400 à 800 professionnels sont attendus. Il souligne que ce salon est d'abord dédié aux professionnels et au grand public fortement intéressé par le sujet. Il ajoute que cette manifestation constitue une première dans le Grand Est. Selon lui, l'ensemble des partenaires croient à la réussite de la manifestation qui fera de Sélestat une ville avant-gardiste sur le terrain des nouvelles technologies.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER insiste sur le fait que la Ville de Sélestat est à l'initiative de cette manifestation.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

\* \* \* \* \*

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET répond au préambule du Maire. Il indique que les conditions d'accueil des manifestations organisées à Sélestat sont sensiblement meilleures que par le passé, du fait de la construction de l'espace culturel et associatif des Tanzmatten. Il indique que de nombreuses manifestations culturelles avaient déjà lieu par le passé mais qu'aujourd'hui, la diffusion culturelle est plus aisée grâce aux Tanzmatten, équipement qui s'avérait nécessaire à Sélestat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER ne comprend pas les propos de Jean-Jacques RENAUDET qui contredisent, selon lui, les déclarations qu'il a faites à la presse concernant le déclin de Sélestat en tant que capitale de l'Alsace Centrale.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET lui répond que dans cette déclaration, il n'évoquait pas la politique et les actions culturelles.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN regrette que lors de la bénédiction du cimetière rénové qui a eu lieu le 28 mars 2005, le Maire n'ait pas évoqué, dans son discours, le travail effectué avant 2001 par l'ancienne municipalité. En effet, le projet réalisé reprend, dans les grandes lignes, les propositions de la précédente municipalité : espace d'accueil, jardin du souvenir, columbarium. Il regrette que la municipalité ait voulu faire croire que ce projet avait été initié en 2002 alors que les premiers crédits d'étude ont été débloqués en 1999. Par ailleurs, le projet a fait l'objet d'une autorisation de programme portant sur les années 2001, 2002 et 2003. Il regrette que les membres de la précédente municipalité qui avaient déjà travaillé au projet d'extension du cimetière n'aient pas été conviés alors que les adjoints des précédentes municipalités ont été remerciés. Il considère que sans le travail réalisé en amont par la précédente équipe, l'extension du cimetière n'aurait pas pu être réalisée aussi rapidement.

Monsieur Guy RITTER lui répond qu'en 2001, la municipalité n'a trouvé qu'un brouillon de dossier. Aussi, elle a dû repartir de zéro pour réaliser son projet. Il rappelle également que le coût du projet municipal (6,1 millions de francs) n'est en rien comparable au coût du projet de la précédente municipalité (8 millions de francs). Il ajoute que les études initiées par l'ancienne équipe étaient nombreuses mais qu'aucune n'a été concrétisée.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN lui rappelle néanmoins qu'une autorisation de programme était inscrite au budget primitif 2001.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que ce n'est pas parce qu'un crédit est inscrit au budget qu'il est nécessairement suivi d'une réalisation. Il rappelle que c'est l'actuelle municipalité qui a lancé un concours d'architecte pour ce projet. Quoiqu'en dise l'opposition, elle n'a jamais concrétisé son projet.

Madame Christiane HAMMAN regrette que le Maire souligne systématiquement que les projets de la précédente équipe n'aient pas été concrétisés. Elle remarque qu'il est impossible de faire une crèche, une école, un cimetière, un stade nautique etc... en un mandat !

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui rappelle que la précédente municipalité disposait de deux mandats pour mettre en oeuvre ses projets. Il explique qu'étant un maire de droite, il a invité à cette bénédiction ses collègues de droite.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN est désolé de constater que le Maire adopte un comportement sectaire, surtout sur un tel sujet.

Monsieur Jacques MEYER entend soulever quelques points :

*« Ces dernières semaines, nous avons eu droit à de nombreuses déclarations de votre équipe Monsieur RENAUDET, ainsi que de votre ami politique, Monsieur KLEIN. Je souhaiterais vous faire part de quelques réflexions.*

*Vous parlez de gestion des trottoirs, d'études que vous avez inscrites que nous réalisons aujourd'hui. Je pourrais vous répondre : après la politique du caniveau, la politique du trottoir ; non ce n'est ni digne d'un débat*

*démocratique, ni de l'esprit de « Vérité ».*

*L'équipe de Marcel BAUER a été élue sur ce projet : le cimetière, l'école Schuman, le Neja Waj, étaient inscrits. Toutes ces réalisations ont vu le jour.*

*Vous parlez, nous agissons !*

*Des dossiers réalisés avec du professionnalisme en partant de feuilles blanches. Un travail accompli avec notre Maire et l'ensemble des conseillers de son équipe.*

*Non, ce ne sont pas des projets bâclés. Je crois que vous ne devriez pas jouer à ce jeu. Sinon, je pourrais moi aussi prendre quelques exemples :*

- ▯ le projet de la Gare avec une ardoise financière pour le contribuable de 1 million d'euros,*
- ▯ le puits de captage du Obere Erlen inauguré en grande pompe qui ne fonctionne toujours pas correctement aujourd'hui,*
- ▯ l'aménagement de la Rue des Chevaliers que vous n'aviez même pas le courage politique de mettre en zone piétonne.....*

*Et, la liste est encore longue.*

*Alors un peu de décence ! Avant de vouloir critiquer et donner des leçons aux autres, balayez devant votre porte. Je ne pense pas que ce soit ce type de débat qui fera grandir notre démocratie et l'homme politique.*

*Nous ne pouvons continuer à subir vos attaques mensongères et démagogiques. Pensez un peu aux Sélestadiens ! »*

Fin de la séance à 22 H

DGS/P/CB  
PVprovisoire 50  
07/04/2005

Le secrétaire de séance

**François SIMON**